



2023/14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 9 FEVRIER A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Monsieur BAGGIO Jean-Marie, 1^{er} Adjoint au Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<p>Étaient présents : M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David, M. MARIE Bertly, Mme BLIMON Rachel</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 15</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme BOURDAT BRISSEAU Emeline donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie M. BUREAU Olivier donne pouvoir à M. LE LEU Pascal Mme PEETERS Stéphanie donne pouvoir à M. CHAPUS Benoît</p> <p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme DAVID Sylvie, Mme HENRY Christine</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration du groupe scolaire : demandes de subventions</p>	<p>La majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975. Il apparaît nécessaire aujourd'hui d'investir pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs utilisateurs. Pour la plupart énergivores, ces bâtiments représentent également un coût important, tant en termes financiers (second poste de dépense des collectivités) qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.</p> <p>Partant de ce constat et soucieux d'accélérer la transformation écologique et énergétique, le SDEEG a décidé de se lancer dans la rénovation énergétique des bâtiments publics avec le soutien de la Banque des Territoires et du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<p>permettant ainsi de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce nouveau dispositif est dénommé « RENOV'33 ».</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<p>Cet Appel à Projets vise à accompagner la rénovation globale d'une douzaine d'écoles en favorisant les économies d'énergie, la réduction des émissions de CO2 et le développement des énergies propres. Le SDEEG propose ainsi son ingénierie technique, administrative et financière par le biais d'une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage.</p> <p>L'accompagnement du SDEEG s'opère de la maîtrise d'œuvre des travaux à la réception de l'ouvrage, tout en définissant en amont les besoins de la collectivité par le biais d'un audit énergétique, des contrôles réglementaires ou autres études en énergies renouvelables.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 15</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Le SDEEG suit et finance les travaux et frais associés (maîtrise d'œuvre, assurances etc.) tandis que la collectivité bénéficiaire s'acquitte auprès du SDEEG des frais de gestion avec différé d'un an à compter de la réception des travaux et des coûts TTC inhérents aux études et travaux. Le remboursement s'effectue sous la forme d'une avance remboursable sur une durée comprise entre 15 et 25 ans suivant ses capacités de désendettement.</p> <p>M. Pascal LE LEU, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Travaux informe l'Assemblée que la Commune de Génissac souhaiterait bénéficier du dispositif Renov' mon école.</p> <p>Ainsi, la Commune envisage de déléguer sa maîtrise d'ouvrage au SDEEG pour la rénovation du groupe scolaire avec pour ambition une réduction de la consommation d'énergie de -50% par rapport à l'année de référence.</p>
<p>OBJET : Travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration du groupe scolaire : demandes de subventions</p>	<p>La spécificité du projet réside notamment sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La restructuration du groupe scolaire par : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'adaptation acoustique des locaux vis-à-vis de leurs usages ○ Réorganisation fonctionnelle des espaces ○ La relocalisation de certaines unités d'enseignement ○ L'adaptation des espaces extérieurs ➤ La remise en état du groupe scolaire par : <ul style="list-style-type: none"> ○ La remise au propre des sols, murs et plafonds ○ La remise aux normes électrique, gaz, incendie, etc. ➤ Sobriété énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration de la performance thermique par l'isolation de l'enveloppe du groupe scolaire : toiture, murs, plancher et menuiseries ○ Amélioration des systèmes de distribution du chauffage et de la régulation ➤ Efficacité énergétique : Amélioration énergétique et environnemental par <ul style="list-style-type: none"> ○ La réfection du système de chauffage si possible par biomasse ou PAC Air/Eau ○ Mise en place ou amélioration des systèmes de ventilation des bâtiments ○ Eclairage LED

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptation des productions d'ECS au besoin ➤ Energie renouvelable : production d'électricité par panneaux photovoltaïques. Une étude sera réalisée sur la production photovoltaïque. ➤ Amélioration du confort estival : l'inertie, isolant à fort déphasage, le free-cooling, les casquettes solaires, les modules adiabatiques etc. Des propositions de solutions passives et écologiques seront faites pour réduire la surchauffe estivale des bâtiments.
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>1^{er} FEVRIER 2023</p>	<p>Par conséquent, ce projet, par le biais du programme Renov' mon école porté par le SDEEG, est exemplaire en terme d'économie d'énergie. Il est complètement légitime à mobiliser les aides proposées par Préfecture de la Gironde, le Fonds Vert, l'ADEME, le Conseil départemental de la Gironde et tout autre collectivité locale, établissement public et autre structure susceptibles d'aider la Commune dans le financement de ce projet.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 15</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le programme Renov' mon école proposé par le SDEEG. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières ci-après :
<p>OBJET : Travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration du groupe scolaire : demandes de subventions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. auprès de la Préfecture de la Gironde au titre de la DETR 2024, 2. auprès de la Préfecture de la Gironde au titre de la DSIL 2024, 3. auprès de la Préfecture de la Gironde et des services déconcentrés de l'Etat au titre du Fonds Vert en 2023, 4. auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Développement Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques en 2023, 5. auprès du Conseil départemental de la Gironde en 2023, 6. auprès de tout autre collectivité locale, établissement public et autre structure pour lesquels notre projet serait éligible. <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à préparer, déposer et signer les dossiers de demandes de subventions ainsi que toutes pièces afférentes à ces dossiers. - AUTORISE Madame le Maire à inscrire cette opération en dépenses d'investissement du budget principal de l'exercice 2023. <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le 1^{er} Adjoint au Maire</p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p> <p>La Secrétaire de séance,</p> <p>Céline L'HOMME</p>



Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 033-213301856-20230209-202314-DE